

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 06/10/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Date d'affichage : 06/10/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, M Patrick DEMARQUET Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, M. Nicolas MARTINAIS

Absents excusés :

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Nicolas Martinais
M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH
M. Michel LÉBOUC donne pouvoir à M. Didier PETITPAS
Mme Madeleine BARBELETTE donne pouvoir à Mme Laëtitia SALIOT
Mme Sylvie COUPÉ donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

N°082/2023

**DEVIS DE MODERNISATION POUR TRAVAUX SUR L'ECOLE : PROPORTION DE
L'ENTREPRISE FIAF ET DE L'ENTREPRISE BOITTIN**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux à l'école, il faut moderniser les portes par des systèmes mécaniques de blocage et les moteurs de volets roulants.

Mr Petitpas propose un devis de l'entreprise FIAF pour un montant de 325.46 € TTC et un devis de l'entreprise Boittin pour un montant de 303.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les devis des entreprises FIAF et BOITTIN pour l'opération école n°120 « travaux d'équipement »
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

